



ACTION SECRÈTE 2022 – suite

Archives en péril ou la fable du cauchemar de Michelet

La diffusion de la « [Contribution du ministère de la Culture aux travaux de l'action publique 2022](#) » dit « CAP 2022 » présentant les « pistes de transformation du ministère de la Culture » pose nombre de questions sur l'avenir des politiques de celui-ci, et ne laisse pas d'inquiéter, en particulier dans le domaine des archives.

Après avoir énoncé une contre-vérité « la politique de collecte des archives publiques vise l'exhaustivité », les auteurs du document proposent de limiter la collecte aux « archives essentielles » et, pour aller plus loin, de développer la numérisation des archives afin de remplacer la conservation des originaux par celles d'images numérisées au motif que ce serait moins cher.

Imaginons que Jules Michelet revienne d'entre les morts en 2122.

Nul doute qu'il commencerait son second périple terrestre par une visite aux Archives, Émerveillé d'apprendre qu'une masse considérable de documents est désormais disponible « en ligne », il fait part de son intention de les consulter pour s'atteler à la rédaction d'une *Histoire du XXIe siècle*.

« Mais certainement, Monsieur, lui répond-on ; si Monsieur veut bien préciser son sujet de recherche.

- Eh bien commençons par la France dans les années 2010-2020.
- Avec plaisir, Monsieur, choisissez dans l'inventaire que voici.

Michelet consulte sur son smartphone de 22^e génération l'inventaire en question et revient quelques minutes plus tard, perplexe.

- C'est tout ce que vous avez ? La collection des discours du Président de la République et l'agenda de son épouse ?
- Mais Monsieur, depuis le CAP 2022 nous ne conservons que des archives essentielles.
- La cape 2022, quel charabia est-ce là ?
- Le cap 2022, Monsieur, ce plan de réorganisation et de transformation de l'administration française qui a rendu à notre beau pays sa grandeur, son rayonnement international et sa compétitivité.
- Il me semble que tout le monde ne partage pas votre avis. J'ai lu chez certains historiens que...
- Ragots injustes de petits esprits qui n'ont pas compris la démarche salvatrice des autorités de l'époque !
- Admettons, mais pourrais-je voir des documents judiciaires de l'époque. Par exemple, les dossiers des grands procès, comme ceux relatifs à l'amiante ou les instructions judiciaires après les attentats de 2015 ?
- Pour l'amiante, les pièces des procès n'ont pas été conservées, il ne s'agissait pas d'archives essentielles, vous comprenez...

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33140155120

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org

- Bon, alors, les procès après les attentats de 2015 ; ça vous les avez conservés au moins ?
- Et bien, oui et non Monsieur.
- Comment ça oui et non ?
- C'est que nous avons conservé les images numérisées des pièces des procès ainsi d'ailleurs que l'enregistrement vidéo des débats.
- À la bonne heure, donc vous avez conservé des copies numériques. Puis-je les voir ?
- Ce que je voulais vous dire, c'est que, certes, nous les avons conservées, mais en fait nous n'avons aucun moyen de vous les montrer.
- Vous plaisantez ?
- Pas du tout, Monsieur ; le cap 2022 avait prévu les crédits pour numériser les archives, pas pour conserver des archives numériques. C'est que ça coûte cher de conserver des archives numériques, de développer et de maintenir en état de marche un outil de recherche et de visionnage, surtout durant un temps aussi long !
- Je ne comprends pas : vous avez les documents, oui ou non ?
- Pour faire simple, nous avons les copies numériques des documents, quelque part sur des serveurs je ne sais où ; mais nous n'avons pas les moyens de lire ces fichiers et nous n'avons pas conservé les documents originaux qui prenaient trop de place.
- Appelez-moi le directeur des Archives de France !
- Impossible monsieur.
- Comment ça impossible ?
- Depuis 2008, il n'y a plus de directeur des Archives de France ; c'était un poste budgétivore qui ne servait à rien.
- Mais il y a bien un responsable ?
- Oui, Monsieur, le Premier de Cordée pour la Culture et les activités accessoires, mais lui non plus, on ne peut pas l'appeler.
- Pourquoi ?
- Il est en réunion de préparation du CAP 2150. »

Michelet retourne d'où il vient le cœur lourd. Il y croise Paul Ricœur qu'il a appris à apprécier et l'interpelle :

« Dis-moi, Paul, tu m'avais bien dit qu'un de tes disciples préférés, celui qui t'a assisté pour l'écriture de *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, avait été élu président de la République ?

- Mais oui, bien sûr ! Le petit Emmanuel, répond le philosophe avec un sourire nostalgique.

- Eh bien, j'ai comme l'impression qu'il n'a pas vraiment compris ta pensée. »

CFDT-CULTURE, section Archives
17 novembre 2017